

COMITÉ RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE TIR À L'ARC

PROPOSITION DE MOTION

Comité directeur du 25/01/2024

N° de motion:

Proposé par : Commission Parcours – Commission cibles

Objet de la modification: **MAJ ETANA pour saison 2024**

Référence :

PROPOSITION :

Permettre aux clubs de parcours d'obtenir le label ETANA en fonction des résultats de leurs jeunes archers sur les disciplines 3D et/ou Nature et/ou Campagne et reconnaître ainsi l'investissement des bénévoles et des professionnels des clubs auprès de leurs jeunes adhérents.

Rappel critères Label ETANA Cibles.

Intégrer les jeunes archers Arcs à Poulies dans le public concerné par le Label, afin d'avoir une vue d'ensemble des archers poulies dans les clubs et permettre par la suite de mettre en place un collectif Jeunes Arcs à Poulies.

MISE EN PLACE :

Ne sont concernés que les benjamin(e)s, minimes et cadet(te)s

Chaque archer doit avoir une moyenne de 3 scores dépassant le score référence ETANA établi par la commission Sportive PARCOURS et la Commission Sportive CIBLES en fonction de la discipline (cf tableau).

Un club peut présenter soit :

- 3 archers ayant fait au minimum 3 scores dans une discipline de parcours (nature ou 3D ou Campagne au choix de chaque archer)
- 4 archers ayant fait au minimum 3 scores dans la discipline T.A.E. International.

Un archer ne peut compter qu'une seule fois même s'il rentre dans les critères de plusieurs disciplines.

Les clubs pouvant prétendre au label pour les disciplines de parcours et pour les disciplines cible seront labellisés une seule fois.

Les clubs ETANA Parcours devront être représentés par des jeunes lors d'au moins un des trois championnats régionaux ou à défaut, participer lors d'un stage ETANA organisé par le comité régional ou en partenariat avec un comité départemental.

COMITÉ RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE TIR À L'ARC

PROPOSITION DE MOTION

Tableau des scores références ETANA établi au 31/12/2023 selon le classement officiel FFTA saison 2023.

Pour le parcours : Avoir au moins 3 archers du club dans les catégories U13 à U18 toutes disciplines confondues, ayant au moins 3 scores au classement national lors de la saison précédente, dont la moyenne de la saison sur 3 scores atteint les minima ci-dessous :

	3D	NATURE	CAMPAGNE	TAE
ARC NU (BB)				
FILLES	225	400	240	
GARCONS	280	500	240	
TIR LIBRE (TL ou CO)				Compound
FILLES	310	500	300	500
GARCONS	340	660	300	520
CLASSIQUE				
FILLES			280	500
GARCONS			280	520

NB : les scores références peuvent être revus à la hausse ou la baisse selon la faisabilité de l'obtention du Label. Ils seront réévalués chaque année après les championnats de France 3D, campagne et TAE en fonction de l'évolution du niveau des archers.

Les moyennes seront prises en compte au mois d'août après les championnats de France individuel 3D et TAE.

Les clubs répondant aux critères se verront attribuer le label ETANA pour la saison suivante. Ce label est valable une année et renouvelable tous les ans.

AIDE TECHNIQUE :

Afin d'encourager, suivre et apporter un œil avisé et objectif sur les techniques appliquées par les jeunes archers concernés par ce label, le Comité Régional demandera l'intervention du CTS deux à trois fois par an, directement au sein des clubs, auprès des entraîneurs (journées de stages par exemple) ; ou lors des rencontres officielles du Comité Régional (Championnat, TRJ, ...).

Le CTS se déplacera dans les clubs qui disposent d'un professionnel à la demande de celui-ci.

COMITÉ RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE TIR À L'ARC

PROPOSITION DE MOTION

ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIERE :

Le budget sera voté en comité directeur en fonction du nombre de clubs labellisés toutes disciplines confondues. Le montant de l'aide attribuée sera voté chaque année.

L'aide sera donnée aux clubs sur présentation de factures d'un montant total égal ou supérieur au montant de la subvention versée (un seul versement à l'année).

L'aide financière apportée aux clubs sera établie de la façon suivante :

- Pour percevoir l'aide financière, les clubs devront :
 - Faire leur demande pendant la période de validité du label.
 - Pour l'obtention du label, faire participer les jeunes archers à au moins une compétition organisée par le Comité Régional (Championnat Régional, TRJ, ...)
 - S'assurer auprès du Comité Régional de la validité de la prise en charge des dépenses qu'ils envisagent dans le cadre de l'ETANA par l'envoi de devis pour l'achat de matériel pédagogique à savoir :
 - arcs d'initiation,
 - flèches,
 - ciblerie (*paillons, mousse, cibles 3D, blasons nature ou campagne*)
 - matériel permettant l'analyse plus précise des techniques de chacun (vidéo projecteur, mini caméra), etc.
- Une fois cet achat validé par le Comité Régional, ce dernier versera l'aide financière à réception des factures.

Pour les archers et clubs pratiquant le TAE (labellisé ETANA): Gratuité de l'hébergement et restauration lors des 2 stages ETANA pour 4 archers et 1 entraîneur.

Pour les archers et clubs labellisés ETANA : Gratuité de l'hébergement et restauration lors du stage de perfectionnement parcours annuel pour 4 archers et 1 entraîneur.

PROMOTION - PUBLICITE

Le Comité Régional donnera chaque année une version informatique et papier du logo ETANA aux clubs labélisés.

Un courrier sera envoyé aux collectivités territoriales (municipalité, Communauté de communes) dont dépendent les clubs pour les informer de la labellisation de ces derniers.

Résultat du vote :

Nombre de votants: OUI: 11

NON: ABSTENTIONS :

Adopté: OUI / XXXXXXXXXX

Date de mise en application: 01/02/24